

Les règles de pratique de la cour supérieure adoptés les 22 et 23 décembre 1897 ordonnent ce qui suit :

Les conseils de la Reine et les avocats pratiquant dans cette cour s'y présenteront habillés de noir, avec cravate blanche et la robe et le rabat ci-devant en usage, et aucun d'eux n'y sera entendu, dans une cause, sans être ainsi costumé.

Le protonotaire se présentera en cour habillé de noir, avec cravate blanche et la robe et le rabat ci-devant en usage.

Le shérif se présentera en cour habillé de noir, avec cravate blanche, sa robe, la verge d'office et son épée.

Les députés-protonotaires et député-shérifs se présenteront en cour habillés de noir, avec cravate blanche, et la robe et le rabat, comme ordonné pour le protonotaire, et les député-shérifs auront en outre, la verge d'office.

Nominations.—Le 14 février 1898, M. Pierre Tellier, notaire, de Berthierville, a été nommé percepteur du revenu pour le district de Richelieu, en remplacement de M. A. P. Vanasse.

—Le 12 mars 1898, M. Téléphore M. T. Label, notaire, de Kamouraska, a été nommé percepteur du revenu de la province pour le district de Kamouraska.

—Le 2 juin 1898, M. Adolphe Lord, notaire, de Yamachiche, a été nommé agent des terres pour la division de Saint-Maurice, et agent des biens des Jésuites pour la seigneurie de Batiscan et du cap de la Madeleine.

M. Lord, admis à la profession le 15 septembre 1869, pratiquait à Yamachiche. Il a transporté son étude à Trois-Rivières.

—Le 10 janvier 1898, M. L.-E. Galipeault, notaire, de Maskinongé, a été nommé commissaire *per dedimus potestatem*.

—Le 20 janvier 1898, Robert Deschênes, notaire, de St-Hyacinthe, a été nommé juge de paix sous l'autorité de l'art. 2572 S. R. P. Q., avec juridiction sur toute la province.

—Le 20 janvier 1898, M. J.-A. Hébert, notaire, de Stanfold, a été nommé juge de paix sous l'autorité de l'art. 2572 S. R. P. Q., avec juridiction sur le district d'Arthabaska.

—Le 14 février 1898, M. Philémon de Varennes, notaire, greffier de la cour de circuit, à Papineauville, a été nommé commissaire *per dedimus potestatem*.

—Le 31 mars 1898, Pierre-François-Ernest Petit, notaire, de St-Jérôme, comté de Terrebonne, a été nommé commissaire *per dedimus potestatem*.

—Le 23 avril 1898, C.-J.-E. Charbonneau, notaire, du village de Grand'Mère, comté de Champlain, a été nommé juge de paix sous l'autorité de l'article 2572 des S. R. P. Q., avec juridiction sur le district des Trois-Rivières.